

Conseil Municipal

Séance du 12 Février 2021
Convocation du 08 Février 2021

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 14 Décembre 2020
- Dissolution di SITS Région Nord/Ouest Decize
- Proposition Elargissement ou revue Regroupement Pédagogique Druy/Sougy avec Béard et Saint-Ouen-sur-Loire
- Situation Subventions
- Questions et informations diverses (travaux, investissements, devis divers...)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le DOUZE Février de L'an deux mil VINGT ET UN, à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. THEVENARD Pierre, Maire.

Assistaient à la séance : M. THEVENARD Pierre Maire, M. POUSSON Ronald 1^{ère} Adjoint, M. LORiot Gérard 2^{ème} Adjoint, M. DRAGAN Patrice 3^{ème} Adjoint, Mme CHAISY Bernadette, M. CHEVALIER Yves, M. GATINEAU Christophe, Mme JOLY Nathalie, Mme MONPEYSSSEN Béatrice, M. REVENU Didier

Absent : M. DUFOUR Denis

Secrétaire de séance : M. POUSSON Ronald

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, il accueille les participants, les remercie de leur présence, toujours avec la distanciation et le respect des gestes barrières. Il donne lecture de l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

A la suite de quoi, les décisions suivantes sont prises et les délibérations ci-dessous sont adressées en Préfecture :

DELIBERATION N° 2021/FEVRIER/001 : DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION NORD/OUEST DECIZE

*Vu la délibération 2019-SITS NO DECIZE-07 du 12/12/2019 demandant la dissolution du Syndicat,
Vu les explications du Président du SITS N/O DECIZE, présenté par Nathalie JOLY ou Béatrice MONPEYSSSEN, déléguées au SITS,
Vu la présentation du compte administratif au 31/12/2020 par le Président du SITS N/O DECIZE,*

En fonctionnement

- Recettes c/002 « excédent antérieur reporté » 2019	+ 945.11 €
- Recettes c/74748 « participation des communes »	0.00 €
Pas de participation des communes sur 2020	

- Dépenses c/6161 « Primes d'assurances »	+ 44.93 €
- Dépenses c/62878 « Remboursement à la collectivité »	+ 300.00 €
Soit un excédent global de :	+ 600.18 €

Considérant que depuis le transfert de la gestion du transport scolaire départemental à la région, le rôle du syndicat, organisateur secondaire s'est considérablement réduit et que le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté gère directement :

- Les inscriptions des élèves via le site internet du CRBFC
- L'envoi des cartes de transport aux domiciles des familles
- L'envoi des factures aux familles pour ceux qui ne bénéficient pas de la gratuité instaurée pour la majorité des élèves

Considérant que le syndicat est très rarement sollicité, le transporteur ou la commune concernée étant souvent plus à même de répondre aux besoins suivants :

- Aide à la vérification des listes élèves sur un circuit
- Modification, ajout ou retrait d'un point d'arrêt

Considérant que les seules dépenses budgétaires consistent :

- A rembourser les frais de gestion et de comptabilité réalisés par la commune hébergeant son logiciel comptable – délibération n° 2019—SITS-05 vote du budget 2020 avec article 3 pour renouvellement de la convention de gestion et suivi administratif du syndicat

POUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2021

△ 120 € frais fixes

△ Montant des heures effectuées par le personnel à rembourser à la commune de St-Léger-des-Vignes

- A régler l'assurance en responsabilité civile des membres du comité, qui étant aussi conseillers municipaux sont aussi couverts par l'assurance en R.C. de leur collectivité respective

POUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2021

△ Zéro euro pour l'année scolaire 2020-2021 (cotisation de 44.93 € réglée en septembre 2020)

△ 60 € maximum pour l'année scolaire 2021-2022 (cotisation serait à régler en septembre 2021)

- A répartir l'excédent généré en 2021 entre les communes de St-Léger-des-Vignes, Sougy-sur-Loire, Druy-Parigny et Béard, en fonction de leur nombre d'habitants.

- Considérant que l'établissement du budget du SIT sert **UNIQUEMENT** à payer l'agent qui réalise le budget et les heures qu'il y passe

Le Conseil Municipal de Druy-Parigny, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 :

D'un commun accord avec le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de la Région Nord/Ouest Decize et les communes de St-Léger-des-Vignes, Sougy-sur-Loire et Béard **de demander la dissolution du syndicat intercommunal de transports scolaires de la Région Nord/Ouest Decize**

Article 2 :

D'accepter la clôture de la gestion du Syndicat sur l'année scolaire 2020-2021. En remboursant à la Commune de St-Léger-des-Vignes les frais fixes et les heures de personnel.

Ainsi la cotisation d'assurance pour l'année scolaire 2021-2022 ne sera pas due.

Article 3 :

De reverser l'excédent restant entre les communes St-Léger-des-Vignes, Sougy-sur-Loire, Druy-Parigny et Béard en fonction de leur nombre d'habitants.

Article 4 :

Demande au Maire d'adresser la présente délibération

- Au Président du SIT N/O DECIZE
- Aux maires des communes concernées
- A la Direction des Mobilités et des Infrastructures de la Région Bourgogne Franche Comté
- A M. le Directeur Général des Transports « Voyages Gonin »
- A Mme la Comptable public, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques de la Trésorerie de Decize

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

DELIBERATION N° 2021/FEVRIER/002 : PROPOSITION D'ELARGISSEMENT OU DE REVUE DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DRUY/SOUGY AVEC BEARD ET ST-OUEN-SUR-LOIRE

Devant les rumeurs de création d'une école cantonale maternelle à Decize et avant d'être mis devant le fait accompli, les communes rurales locales ont souhaité se réunir en urgence pour échanger et définir ensemble ce qui peut être d'ores et déjà établi suivant les services et équipements respectifs scolaires. Des échanges fructueux ont eu lieu entre les Maires des 4 communes (Béard, Druy-Parigny, Saint-Ouen-sur-Loire, Sougy-sur-Loire), Mme le DASEN et en présence de l'Inspectrice d'Académie.

Un document d'étape (lisible en mairie) évoquant une proposition d'élargissement du SIRPDS actuel aux communes de Béard et St-Ouen-sur-Loire et une répartition des 80 élèves ainsi

- TPS, PS, MS à l'Ecole Maternelle de Druy-Parigny avec une maîtresse et une ATSEM
- GS, CP à l'école de Saint-Ouen-sur-Loire avec une maîtresse et une ATSEM
- CE1 et CE2 avec une maîtresse et CM1/CM2 avec une autre maîtresse à Sougy-sur-Loire

Cette réunion en date du 25/01/2021 a permis d'acter l'intérêt du Ministère de l'Education Nationale pour cet éventuel projet.

Aussi même s'il reste encore fort à faire : sondage et inventaire des éventuelles inscriptions, mise en place avec entente de statuts administratifs communs, circuits transports scolaires et aide régionale, structuration carte communale, impact financier liés aux transports, tarification cantine, frais personnel, etc...

Le Conseil Municipal de Druy-Parigny, après en avoir délibéré,

- **Donne un avis favorable à la proposition d'élargissement du SIRP Druy/Sougy aux communes de Béard et Saint-Ouen-sur-Loire**
- **S'engage, sous conditions, à signer la convention quadripartite concernant la gestion du futur RPI s'il estime que la projection correspondante à la réalisation des statuts administratifs et de la simulation financière qui lui sera présentés est réalisable et correspondant à une entente commune**

Votants : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

M. THEVENARD Pierre et M. POUSSON Ronald, Premier Adjoint, reprennent le fil de cette réunion en apportant des détails et informations supplémentaires :

Proposition d'élargissement du RPI Druy/Sougy aux communes de Beard et Saint-Ouen :

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des différentes réunions avec les Maires des communes concernées.

Le projet prévoit pour l'instant, de réunir les enfants des quatre communes comme suit :

_ Une classe réunissant les toutes petites sections (TPS), petites sections (PS) et moyennes sections (MS) de maternelle dans l'école de Druy-Parigny.

_ Une classe réunissant les grandes sections de maternelles (GS) et les CP d'élémentaire dans l'école de Saint-Ouen.

_ Deux classes réunissant les CE1/CE2 et CM1/CM2 dans l'école de Sougy.

Monsieur POUSSON informe qu'une réunion du SIRPDS a eu lieu récemment et que le projet a été évoqué. Pour rappel, le SIRPDS gère les circuits de bus ainsi que le personnel accompagnant et le personnel de cantine.

Le SIRPDS devra, soit être dissout afin de créer un nouveau syndicat regroupant des membres des quatre communes. Soit être élargi (solution moins compliquée administrativement) afin d'intégrer les communes de Beard et Saint-Ouen.

Dans tous les cas, différents problèmes vont se présenter :

_ Problème du transport scolaire (matin et soir) : Il faut revoir complètement les circuits scolaires en espérant pouvoir garder les deux cars financés par la Région.

_ Problème du transport scolaire emmenant les enfants scolarisés dans l'école de Druy-Parigny pour les faire déjeuner à la cantine de Sougy (transport financé par le SIRPDS). Il est impératif qu'il soit maintenu.

_ Problème des tarifs de cantines : actuellement, les tarifs des cantines de Saint-Ouen et de Sougy ne sont pas identiques. La Mairie de Sougy finance une partie du ticket des enfants (de Druy et Sougy) déjeunant dans sa cantine.

Plusieurs conseillers soulignent l'importance de sonder les parents d'élèves en amont pour connaître leur avis.

Situation subventions :

_ Chemin de Vaux-viviers : Dotation Cantonale Equipement 2020 à toucher en 2021 (27 327,50 euros ht).

_ Restauration de la cloche de l'église : Fond de concours 2020 de la CCSN à toucher en 2021 (6 594 euros ht).

_ Fonds de concours de la CCSN 2021 (Pour tout euro dépensé par la commune, la Communauté de Commune Sud Nivernais donne 1 euro également. Dans un maximum de 25 000€).

_ Restitution par la CCSN de 28 000 € (Compensation Fil de Loire). A mettre sur des travaux de voirie.

_ Plan d'accompagnement Réseau Transport Electricité (74 000€) dossier à constituer pour le financement de projets de rénovation énergétique, d'enfouissements de lignes électriques, ou d'isolation.

Plusieurs projets d'investissement sont à l'étude pour l'année 2021 :

- Réfection des toilettes publiques (Ronald POUSSON fera des demandes de devis).
- Réfection des trottoirs de la Mairie jusqu'à la rue du mail.
- Abattage et remplacement des arbres de la place.
- Voirie à reprendre : Rue des Coppes, Vallée de Parigny.
- Façade école.
- Dessus du mur du cimetière.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

_ segmentation Service Départemental d'Incendie et de Secours

La limite se situe entre la maison de Chaisy B et la route de chassigny

Au-dessus Druy Nord dépend du SDIS de La Machine

Au-dessous Druy Sud dépend du SDIS de Decize

_ Concernant le souhait de la Mairie de Beard de dénoncer la convention tripartite entre la Marie de Beard, la Mairie de Druy et l'Entente Sportive Druy Beard (ESDB), le District de Football a envoyé une lettre au Maire de Beard, dont Monsieur le Maire de Druy-Parigny a eu également copie pour information et dont il fait lecture devant ses élus. Pas de retour pour l'instant.

_ Bilan 2020 de la location de la salle des fêtes : 640 € . Comme précisé par Mme CHAISY Bernadette Responsable de la salle des fêtes les locations ont toutes été annulées avec la crise sanitaire : interdiction de se tenir à proximité

_ Bilan 2020 Compte de gestion du temps libre : 740.49€ Idem, beaucoup de cérémonies ont été annulées ou diminuées (11 novembre, cérémonie des fusillés, vœux...)

_ Embauche de Madame Alicia ENGUERRAND comme agent d'entretien.

- 7 candidatures reçues par courrier (date limite au 12 janvier 2021). 5 de Druy-Parigny, 2 extérieures à la commune.
- 4 Personnes sélectionnées pour un premier entretien. 3 de Druy-Parigny, 1 extérieure.
- Le contrat a été fait sur la base de 15h/semaine (annualisé). CDD du 25/01/2021 au 31/07/2021.

_ Renseignements sur la pose des panneaux « Rappel priorité à droite » et « Voisin vigilant » : Nous pouvons les poser après les panneaux d'entrée d'agglomération (« DRUY-PARIGNY »). Nous pouvons installer les deux panneaux sur un même poteau.

_ Etudier la faisabilité d'installer des caméras de sécurité à l'entrée du village.